

REGLEMENT MON GUIDE FIL BLEU

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE SENIORS SUR LE RESEAU « MON GUIDE FIL BLEU »

A partir du 2 septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025, un nouveau service d'accompagnement des séniors de 70 ans et plus sera expérimenté sur le réseau Fil Bleu.

Ce service a pour but de répondre en partie à la problématique de la mobilité des séniors sur le territoire, en proposant une offre d'accompagnement des 70 ans et plus de porte à porte ou d'arrêt à arrêt. Cette offre a comme objectif d'apporter des solutions de mobilité à des publics isolés avec des difficultés dans la mobilité du quotidien. Il s'agit à ce stade uniquement d'une expérimentation, pour une année complète.

Description du service « Mon Guide Fil Bleu » :

Accès au service : Service accessible sur inscription pour les séniors de 70 ans et + sans restriction aucune sur la capacité de mobilité. Lors de l'inscription, une photo et une pièce d'identité seront demandés.

Inscription : L'inscription se fait directement auprès du centre de réservation Fil Bleu.

Coût du service : Le tarif est celui du réseau de transport en commun. La validation est obligatoire. L'accompagnateur bénéficie de la gratuité du transport lors de l'accompagnement et lors du trajet aller et retour pour rentrer à son domicile. Une carte sera délivrée à l'accompagnateur (système identique aux accompagnants de publics Invalide).

Limite d'accès : Pour limiter les coûts et faire profiter à un maximum d'usagers, le nombre de trajets est limité à 1 aller-retour par personne et par semaine. Sur 1 mois, le total des trajets possibles est plafonné à 50 trajets.

Réservation : Les réservations sont ouvertes sur les heures d'amplitude du Centre d'Appels (6h-20h du lundi au vendredi et 10h-20h le samedi). Les réservations doivent être prises 72h à l'avance et pour un maximum de 3 semaines.

Horaires du service : Les accompagnements sont assurés du lundi au samedi de 7h à 19h (hors dimanches et jours fériés).

Prise en charge : la prise en charge s'effectue soit au domicile soit à un arrêt de bus ou de tramway. Pour la dépose, cela se fera également soit à la destination finale soit à l'arrêt de bus ou de tramway. Le choix sera effectué au moment de la réservation avec le conseiller téléphonique Fil Bleu. La prestation d'accompagnement s'effectue uniquement en transports en commun et à pied. Elle s'arrête sur le parcours de mobilité (pas de dépose de courses au domicile, ou d'accompagnement jusqu'au secrétariat d'un médecin, ...).

Durée du trajet : La durée du trajet ne peut pas excéder une heure.

Recrutement et formation : Les accompagnateurs sont recrutés parmi des étudiants et dans des structures d'insertion. Ils ont un statut d'autoentrepreneur. Selon leur disponibilité, ils sélectionnent les trajets souhaités. Une formation est effectuée sur site et en visio. Le premier trajet est effectué en binôme. Un appel sera effectué après le premier déplacement pour s'assurer que la prestation a été réalisée convenablement.